

Madame Muriel PENICAUD
Ministre
Cabinet du Ministre
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation
professionnelle et du Dialogue social
127 rue de Grenelle
75027 PARIS 07

Réf. : KLK D17080350 KFK

Le 17 AOÛT 2017

Dossier signalé

Madame la Ministre,

Dans le département des Landes, comme un peu partout en France, en plein mois d'août, des responsables associatifs se sont vus signifier, par Pôle Emploi, le gel des signatures et renouvellements des CAE (contrat d'aide à l'emploi) et des CUI (contrat unique d'insertion).

Aucune perspective ne leur a été donnée sur la poursuite de ces dispositifs d'aides à l'embauche, qui concerne près de 1 300 emplois dans les Landes.

Comme vous ne pouvez l'ignorer, la fin des contrats aidés prive bon nombre d'associations des recrutements indispensables à leur fonctionnement.

Devant la difficulté de pérenniser les emplois et de les développer en CDI et CDD les contrats aidés permettent de faire face à une demande éducative et sociale de plus en plus forte.

Les associations, qui œuvrent pour l'essentiel dans le champ sportif, culturel et socio-éducatif, devront renoncer à leurs projets qui, sur nos territoires, sont au service de l'intérêt général.

Certaines seront même contraintes de cesser leur activité. C'est un très mauvais coup porté au secteur associatif, qui souffre par ailleurs de l'asphyxie budgétaire des collectivités locales liée à la baisse des dotations de l'Etat.

A l'approche de la rentrée, nous sommes également très inquiets des non renouvellements de contrats aidés, qui sont annoncés pour le deuxième semestre 2017 et pour 2018, notamment dans le secteur scolaire et périscolaire.

Mais là encore, c'est le flou qui domine, avec en toile de fond le retour précipité de la semaine de 4 jours pour les communes qui le souhaitent.

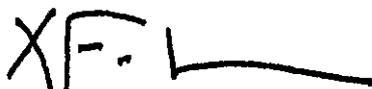
Fin juillet, vous avez déclaré vouloir lancer une réflexion sur l'avenir des contrats aidés, selon vous « peu efficaces » pour lutter contre le chômage.

Mais c'est bien aujourd'hui leur arrêt brutal qui, d'un point de vue social n'est ni efficace ni acceptable. D'autant que pour des milliers de salariés, il est insupportable.

Pour ces salariés en rupture de contrat, cela signifie la perte d'un revenu, mais aussi moins de capacités de formation et de chances d'insertion dans un monde du travail déjà précaire.

Aussi, Madame la Ministre, nous vous demandons de remédier sans délai à cette situation, en autorisant d'une part la signature et le renouvellement des contrats aidés arrivés à échéances cet été et d'autre part, en maintenant les dispositifs d'aides à l'embauche dans le secteur éducatif comme dans tous les secteurs non marchands.

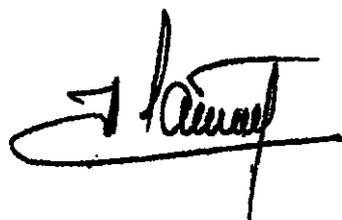
Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



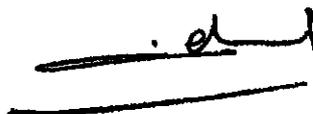
Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental des Landes



Boris VALLAUD
Député des Landes



Jean-Louis CARRERRE
Sénateur des Landes



Danièle MICHEL
Sénatrice des Landes



Hervé BOUYRIE
Président de l'Association des Maires des Landes



Monique LUBIN
Présidente de la Mission
Locale des Landes



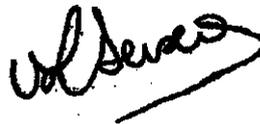
Gérard SAUBION
Président des Pupilles de l'Enseignement Public des Landes



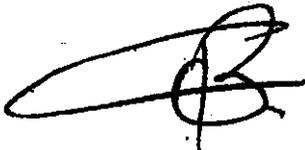
Maurice TESTEMALE
Président de la Jeunesse au Plein
Air des Landes



Madame Arlette TAPIAU-DANGLA
Présidente de la Ligue de l'Enseignement des Landes



Madame Viviane LOUME-SEDKO
Présidente des Francas des Landes



Monsieur Christian BOUTOILLE
Président de Profession Sports Loisirs Landes